



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DES POSTES

**DGTIC**

DIRECTION GÉNÉRALE DES TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

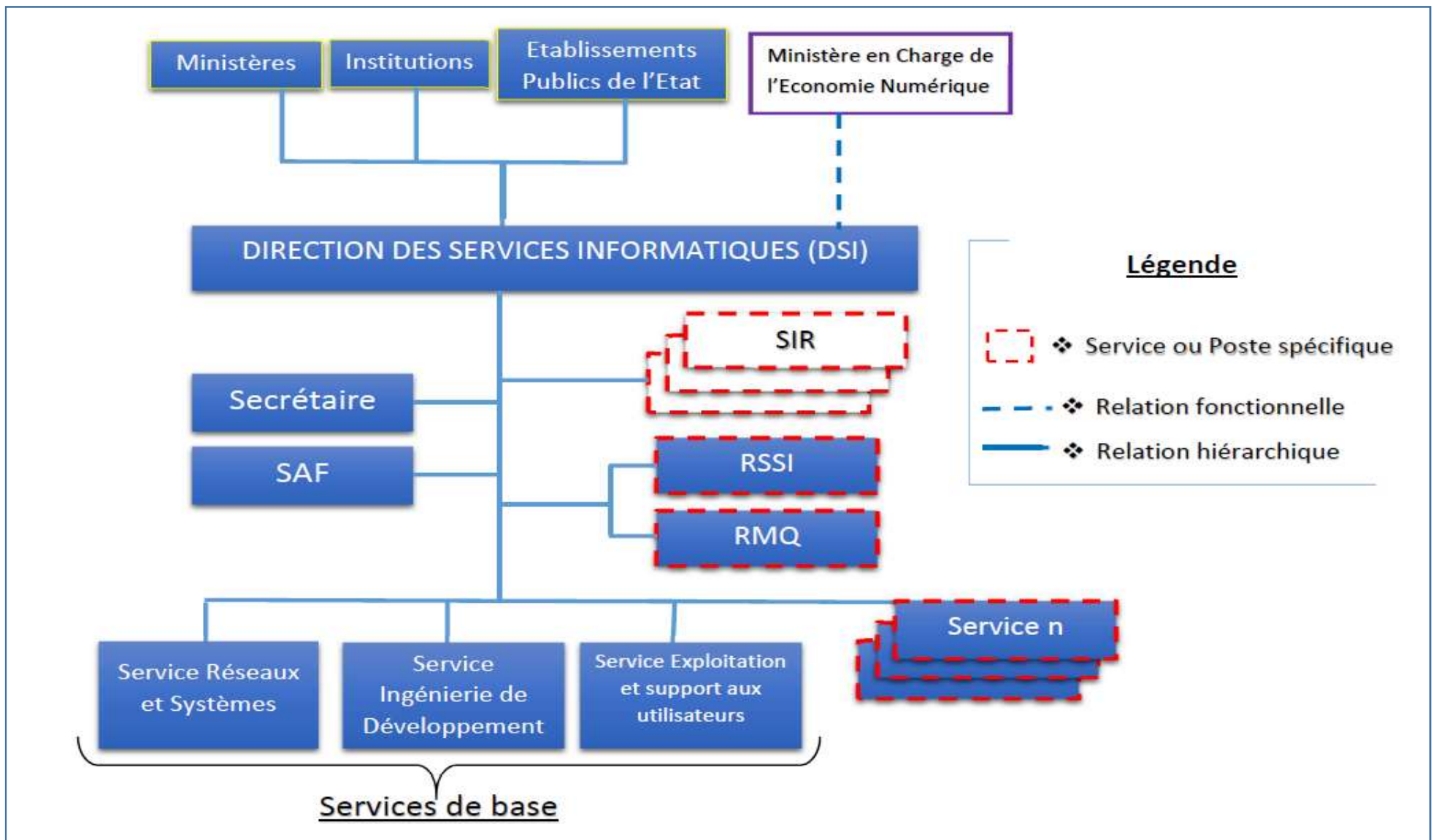


## PROJET D'ORGANIGRAMME TYPE DES DSI, DI, ET SI

Décembre 2016

## Projet d'organigramme type des Direction des Services Informatiques

### I- Organigramme type DSI



## II La Direction des Services Informatiques (DSI)

### 1- Définition

La DSI est la direction centrale en charge de tous les domaines du système d'information tels que les applications de gestion, les environnements et services numériques, les moyens techniques de communication, la maintenance du parc informatique et l'assistance aux utilisateurs.

### 2- Missions des Directeurs des Services Informatiques

- ✚ **Elaborer le schéma directeur du système d'information** et, après approbation par le comité directeur du système d'information, **du suivi de sa mise en œuvre.**
- ✚ **élaborer l'architecture du système d'information** destiné au pilotage et à la gestion des différentes activités de recherche et d'appui de l'établissement,
- ✚ **définir les moyens techniques et organisationnels** permettant de mettre en œuvre la politique en matière de système d'information,
- ✚ **conseiller et accompagner** le département sur la mise en œuvre des technologies de l'information,
- ✚ **Assister les maîtrises d'ouvrages** pour traduire l'expression de leurs besoins fonctionnels en projets de développement applicatif et de conduire ces projets,
- ✚ **Elaborer** les cahiers de charge technique des appels d'offre de l'économie numérique
- ✚ **Traiter des questions** relatives aux TIC avec les autres ministères et institutions ;
- ✚ **Mettre en œuvre** les normes et les référentiels au niveau du ministère et des institutions
- ✚ **proposer**, en concertation avec les directions opérationnelles et fonctionnelles, la politique en matière d'achat de biens et services dans le domaine des technologies de l'information,
- ✚ **piloter et coordonner la politique sécurité des systèmes d'information** en s'assurant de l'efficacité et de la maîtrise des risques, et de manière générale du maintien en conditions opérationnelles du système d'information ;
- ✚ **Piloter et coordonner** les projets d'informatisation.
- ✚ **Accompagner le Ministère** en charge des TIC dans la gestion des conventions et promouvoir l'expertise en matière de TIC
- ✚ **Exprimer** le besoin en personnel informaticien et **mettre en œuvre** un plan de formation
- ✚ **Gérer** le parc informatique et les contrats de maintenance du ministère.

### **3- Missions des services**

#### **3.1- Le Service Réseaux et Système (SRS)**

**Il est chargé :**

- ✚ de définir et de mettre en œuvre la politique de sécurité du système d'informations ;
- ✚ d'assurer le bon fonctionnement du réseau et de veiller au respect des normes en terme de trafic ;
- ✚ de veiller à la bonne administration des systèmes d'exploitation en collaboration avec le Service exploitation et Support utilisateurs ;
- ✚ d'assurer la veille technologique et stratégique ;
- ✚ d'élaborer le plan de secours informatique ainsi que le plan de continuité en cas de fonctionnement en mode dégradée ;
- ✚ d'assurer le contrôle périodique du système informatique ;
- ✚ d'assister et de conseiller les projets transversaux ;
- ✚ de participer à la conception des schémas directeurs informatiques ;
- ✚ d'étudier les nouveaux projets pour l'installation des équipements de télécommunications ;
- ✚ d'analyser les impératifs techniques liés au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) du ministère ;
- ✚ de résoudre les problèmes techniques liés au fonctionnement des équipements de télécommunications;
- ✚ d'étudier tout autre dossier à lui confié par sa hiérarchie.

#### **3.2- Le Service Ingénierie de Développement**

**Il est chargé :**

- ✚ d'étudier, de développer et maintenir les applications et les e-services ;
- ✚ d'assurer la qualité des applications et e-services ;
- ✚ de participer à la mise en exploitation des applications et e-services ;
- ✚ de participer à la conception des Schémas Directeurs Informatiques (SDI);
- ✚ de la veille technologique applicative et e-services ;
- ✚ d'étudier tout autre dossier à lui confié par sa hiérarchie.

### **3.3- Le Service Exploitation et Support aux Utilisateurs**

**Il est chargé :**

- ✚ de veiller à la bonne administration des systèmes d'exploitation ;
- ✚ D'assurer la formation et l'assistance aux utilisateurs ;
- ✚ d'assurer le bon fonctionnement des applications déployées ;
- ✚ de veiller au bon fonctionnement des postes de travail ;
- ✚ de veiller au respect des normes en matière de support technique ;
- ✚ de participer à la conception des schémas directeurs informatiques ;
- ✚ d'étudier tout autre dossier à lui confié par sa hiérarchie ;

### **3.4- Services Informatiques Régionaux**

Les services informatiques sont des représentations des DSI au niveau régional.

#### **Remarque :**

- Les DSI pourront évoluer en DGSI selon la maturité de leur Institution en matière d'économie numérique ;
- En fonction du domaine d'intervention des DSI, celles – ci pourront créer d'autres services en fonction des besoins ;
- Les sociétés d'Etat ne sont pas prises en compte dans ce cas de figure.